

## L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ : UNE SPÉCIFICITÉ NÉO-ZÉLANDAISE, FACTEUR DE RICHESSE POUR LE DIALOGUE INTERPARLEMENTAIRE

### Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Nouvelle-Zélande à Auckland et Wellington

24 au 30 septembre 2018

Du 24 au 30 septembre 2018, une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France Nouvelle-Zélande, conduite par M. Eric Jeansannetas, Vice-président du groupe, et composée de Mme Annick Billon et M. Jérôme Bascher, membres du groupe, s'est rendue à Auckland et à Wellington.



*Vue d'Auckland depuis le ferry*

Ce déplacement s'inscrivait dans le prolongement des liens noués par la Première ministre, Mme Jacinda Ardern, à l'occasion de sa visite à Paris, le 16 avril 2018.

Lors de la rencontre avec le Président du Parlement et des députés de la commission des Affaires étrangères, et des entretiens accordés à la délégation durant son séjour, trois thèmes ont été particulièrement évoqués :

- le renforcement des droits des femmes et de la minorité maorie ;
- le contexte des négociations de l'accord de libre-échange la France et l'Union européenne ;
- le changement climatique et ses conséquences.

### I. Une démocratie parlementaire vivante et diverse

Le Parlement néo-zélandais est monocaméral (la Chambre des Représentants). Sa composition et son fonctionnement le rendent particulièrement « ouvert » à la diversité.

Il est composé de **120 parlementaires**, dont **46 femmes (38 %)**, élus pour trois ans au scrutin majoritaire simple (70 députés) et proportionnel (50 députés). La chambre comprend également **sept députés maoris**, au titre du *Maori representative Act* de 1867, sans compter les députés d'ascendance maorie élus dans les autres partis. Le nombre maximum de représentants maoris a été atteint en 1996 avec 50 députés.



*Entretien avec les membres de la commission des Affaires étrangères et du commerce de la Chambre des Représentants*

Les entretiens de la délégation avec le Président de la Chambre des Représentants, les membres de la commission des Affaires étrangères et du Commerce et ceux du groupe d'amitié ont notamment permis d'évoquer le déroulement de la séance, à laquelle les sénateurs ont pu assister. Celle-ci est organisée sur le modèle de Westminster comme la Chambre des communes britannique.

Ainsi, chaque ministre étant parlementaire, le gouvernement assiste aux séances à la droite du président de la Chambre et l'opposition à sa gauche.



Rencontre avec M. Trevor Mallard, Président de la Chambre des Représentants

**Le système des soumissions et pétitions tend à renforcer la vie démocratique** néo-zélandaise. Chacune des 13 commissions parlementaires peut solliciter l'opinion des citoyens sur Internet ou sur la chaîne parlementaire. Un comité traite ensuite des différents avis et en rapporte devant la commission qui est ainsi éclairée sur l'accueil du projet de loi par la population.



Salle des séances de la Chambre des Représentants

Toute personne, quel que soit son âge, peut également demander à la Chambre d'agir dans un domaine particulier.

## II. Les droits des femmes, toujours d'actualité

La rencontre avec Mme Jackie Blue, Commissaire au droit des femmes, a été l'occasion de rappeler que la **Nouvelle-Zélande est le premier pays à avoir attribué en 1893 le droit de vote aux femmes** (y compris aux femmes maories). Elle est la seule à l'avoir fait au XIX<sup>e</sup> siècle, à la suite d'une pétition regroupant près de 32 000 signatures de femmes sur un rouleau de 270 mètres de long. Les Néo-Zélandaises sont devenues éligibles en 1919.

Par ailleurs, le pays a développé une **législation particulièrement détaillée en faveur des droits des femmes**, de l'égalité, de la sécurité et de la justice, notamment en matière de discrimination et de harcèlement.

À la suite d'un échange sur le rapport d'information « *Prévenir et combattre les violences faites aux femmes : un enjeu de société* » du 12 juin 2018 de Mme Annick Billon, co-rapporteur et présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, Mme Jackie Blue a reconnu que le bilan néo-zélandais était alarmant.

**Plus d'un tiers des femmes néo-zélandaises (35 %) déclare avoir subi au moins une agression physique ou sexuelle** par l'un de ses partenaires au cours de sa vie. Entre 2009 et 2015, ces agressions étaient responsables de 92 décès au total, nonobstant le fait que trois quarts des agressions qui sont perpétrées par un membre de la famille ne sont pas déclarés à la police. Sur ce point, il apparaît que la violence familiale coûterait entre 4,1 milliards et 7 milliards de dollars par an au pays. Les femmes maories auraient une probabilité trois fois supérieure à la moyenne néo-zélandaise d'être victimes de telles agressions.

## III. Une attention particulière portée à la minorité maorie

À l'occasion de la visite du musée Te Papa, il a été rappelé que la culture de la Nouvelle-Zélande constitue une synthèse des cultures autochtones et de celles amenées d'Europe.

En effet, les Maoris, peuple originaire de Polynésie, se sont installés sur les « terres du long nuage blanc » au début du millénaire. Le 6 février 1840, 71 ans après la découverte par James Cook, la Couronne britannique a conclu avec les chefs maoris le traité de Waitangi peu avant le débarquement des Français à Akaroa : traité fondateur de la Nouvelle Zélande, il l'a également intégrée à l'Empire britannique. Sa traduction approximative et hâtive a conduit à déposséder les Maoris de leur terre. Ce n'est qu'en 1907 que le pays deviendra indépendant sous le statut du dominion, puis accèdera à la pleine souveraineté en 1947.

La Nouvelle Zélande s'est depuis engagée dans un processus de réparation historique de la colonisation, avec l'instauration dès 1977, d'un tribunal chargé de rétablir les Maoris dans leurs droits. La compétence de ce dernier est rétroactive remonte à la date du Traité.



Visite de la délégation au musée Te Papa Tongawera à Wellington

Le pays a ainsi procédé à de nombreuses restitutions de terres aux tribus, le ministre des Affaires maories ainsi que leurs députés veillant à leurs intérêts.

En 1987, le maori devient une langue officielle de la Nouvelle-Zélande. On estime à 50 000 le nombre de ses locuteurs sur une population de plus de 4,5 millions d'habitants. En outre, depuis une vingtaine d'années, un mouvement de renaissance de la culture maorie a pris forme, favorisé par l'augmentation des mariages mixtes. Il n'en demeure pas moins que la pauvreté frappe surtout cette communauté.

#### **IV. Le libre-échange, une nécessité néo-zélandaise**

Les entretiens avec des représentants du ministère des Affaires étrangères et du Commerce néo-zélandais (M. Martin Harvey, négociateur commercial, et M. Anthony Simpson, directeur de la Division Europe) ainsi qu'avec M. Peter Saktor, directeur du Commerce de la Délégation de l'Union européenne en Nouvelle-Zélande, ont permis à la délégation de faire le point sur la négociation d'un accord de libre-échange (ALE) avec l'Union européenne.

Celle-ci a été lancée officiellement le 21 juin 2018 après une longue phase préparatoire. Le premier cycle officiel s'est tenu à Bruxelles du 16 au 20 juillet 2018, le deuxième cycle ayant débuté le 8 octobre 2018.

M. Martin Harvey a affirmé la volonté du gouvernement néo-zélandais de parvenir à un Traité favorable à tous, pour les 22 chapitres, objets de la négociation.

Comme souligné par M. Jérôme Bascher, ces négociations revêtent une importance particulière pour Wellington qui a perdu, avec

le Brexit, son accès privilégié au marché européen.

Or, l'Union européenne représente respectivement le deuxième et le troisième plus grand marché à l'importation et à l'exportation néo-zélandaise. Selon un rapport de la Commission européenne de l'Union européenne, de septembre 2017, l'impact du nouvel accord pour la Nouvelle-Zélande représenterait un accroissement de 0,52 % du PIB, soit 1,3 milliard d'euros.

Si les priorités de la Nouvelle-Zélande concernent l'environnement, le soutien aux PME et au développement économique régional ainsi que le rôle des femmes dans l'économie, M. Martin Harvey est convenu que l'ensemble des demandes ne pouvaient être traitées dans l'accord. Il a insisté sur la nécessaire lisibilité de ce futur texte.

**Les échanges ont également porté sur la prise en compte des « sensibilités agricoles »** des parties (notamment l'élevage et la filière laitière), ainsi que l'impact cumulé des différentes négociations menées par l'Union européenne notamment dans le cadre du MERCOSUR ou du CETA (l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada). En effet, la partie française estime souhaitable que les quotas accordés dans les divers accords commerciaux fassent l'objet d'une enveloppe globale.



Entretien de la délégation avec M. Peter Saktor, directeur du Commerce de la Délégation de l'Union européenne en Nouvelle-Zélande, en présence de S.E. Mme Sylvaine Carta Le-Vert

La France affiche d'importantes attentes dans le domaine des **marchés publics**, des **indications géographiques**, de la propriété intellectuelle, ou encore de la levée des barrières non tarifaires.

Enfin, l'impact de cet accord sur les pays et **territoires européens d'outre-mer**, tels que la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française feront l'objet d'une attention particulière de la part de la France.

### V. Une sensibilité accrue aux phénomènes climatiques

Tout d'abord, l'entretien avec M. Martin Harvey, négociateur néo-zélandais du traité ALE a mis en exergue les positions communes de la France et de la Nouvelle-Zélande en matière de lutte contre le changement climatique. Par ailleurs, sous l'égide de l'Ambassade de France, les Sénateurs ont pu assister à une **conférence sur le changement climatique** présentée par M. James Renwick, Professeur à la *School of Geography, Environment and Earth Sciences*, et M. Pierre Foucaud, expert en conseil maritime. Ces derniers ont alerté l'auditoire sur le fait que les zones humides deviendront encore plus humides tandis que les zones sèches seront encore plus sèches, comme le montre le graphique ci-dessous.

**Le niveau de la mer devrait s'élever d'un mètre d'ici 100 ans.** Les émissions nettes de gaz à effet de serre auraient augmenté de 54,2 % sur la période 1990-2016. Face à ce constat alarmant, la Première ministre, Mme Jacinda Ardern, a annoncé des objectifs d'émissions nettes « zéro carbone » d'ici 2050 ainsi qu'une production d'électricité 100 % renouvelable d'ici 2030, pour la Nouvelle-Zélande.

### VI. Une communauté française dynamique

Accompagnée de S.E. Mme Carta Le-Vert, Ambassadeur de France, la délégation a mesuré les liens étroits unissant la Nouvelle Zélande à la France, à diverses reprises. Elle a ainsi visité la section francophone de la *Richmond Road School*. Le français, langue du Pacifique (500 000 locuteurs en Océanie) demeure la **première langue étrangère**

enseignée dans le système scolaire néo-zélandais (45 000 apprenants en 2017).

Les sénateurs ont rencontré des membres de la communauté française à Wellington. Tandis que **5 000 Français sont inscrits au registre consulaire**, on estime la présence française à 10 000 personnes, sans compter les jeunes venus avec un *Working-holiday Visa*. M. Eric Jeansannetas, membre de la délégation sénatoriale aux entreprises a pu constater le dynamisme des entreprises françaises lors d'échanges avec M. Thibault Beaujot, Président de la Chambre de commerce France/Nouvelle-Zélande, et M. Pierre Leducq, Conseiller consulaire. La délégation s'est enfin rendue au **Mémorial français « Le Calligramme »**, au *Pukeahu National War Memorial* retranscrivant le poème « Chant d'honneur » d'Apollinaire.



De gauche à droite : Mme Annick Billon, M. Jérôme Bascher, S.E. Mme Sylvaine Carta Le-Vert et M. Eric Jeansannetas, au Mémorial français

\*

Au terme de sa mission, la délégation sénatoriale a été marquée par la volonté d'ouverture, d'équité et de proximité qui caractérise le modèle néo-zélandais et en fait la spécificité, en particulier dans les domaines parlementaire, économique, social, culturel et environnemental.

#### Composition de la délégation



**M. Eric JEANSANNETAS**

Vice-président du groupe d'amitié  
Sénateur de la Creuse  
(Socialiste et républicain)



**Mme Annick BILLON**

Membre du groupe d'amitié  
Sénatrice de la Vendée  
(Union centriste)



**M. Jérôme BASCHER**

Membre du groupe d'amitié  
Sénateur de l'Oise  
(Les Républicains)

Composition du groupe d'amitié : [http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami\\_663.html](http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_663.html)